

### Le mot des inspectrices

C'est durant le mois d'août que nos jardins et plates-bandes regorgent de leurs plus beaux atours. Les fleurs annuelles sont à leur plein potentiel et nos potagers nous offrent plusieurs variétés de légumes... Malheureusement on retrouve également certaines espèces non-désirables, dont une des plus connues, **l'herbe à poux**.



Au Québec, le pollen de l'herbe à poux provoque des allergies chez une personne sur six, ce qui représente plus d'un million de personnes. Les personnes allergiques développent des symptômes en respirant le pollen transporté par le vent. Les problèmes de santé les plus fréquents sont le rhume des foins, la conjonctivite et l'asthme allergique.

**L'HERBE À POUX  
Ça s'arrache!**

Pour améliorer la santé respiratoire des personnes allergiques, il est important **d'arracher ou de tondre les plants d'herbe à poux** avant que le pollen soit libéré, soit avant la fin de juillet.

Une fois arrachés ou coupés, les plants fanent en quelques minutes. Ils peuvent être jetés aux ordures. Il n'est pas recommandé de les déposer au compost, car les graines d'herbe à poux peuvent le contaminer.

On retrouve des plants chez vous? Il n'est jamais trop tard pour bien faire. À cette période, étant donné la floraison, il est préférable de procéder à l'élimination des plants par l'arrachage plutôt que par la tonte, afin de ne pas disperser davantage le pollen controversé.

Il est fortement recommandé de semer ou de replanter les espaces libérés de l'herbe à poux avec des végétaux qui peuvent faire compétition aux futurs plants d'herbe à poux qui naîtront des graines restées en terre.



Les **arbres** sur nos terrains et en bordure des chemins se pavent également de leurs nouvelles pousses. Bien que très jolies, ces nouvelles branches peuvent parfois devenir problématiques.

Il est important que les emprises des entrées d'accès et des chemins privés soient bien **dégagées** sur une hauteur minimale de **14 pieds** de hauteur. Ce dégagement est nécessaire pour le passage des camions incendies.

Si des arbres doivent être émondés à proximité des fils, contactez Hydro-Québec. Le dégagement des fils électriques sur votre propriété est une mesure permettant d'éviter les risques d'incendie.

Environnement vôtre, Katy et Lyne, vos inspectrices en bâtiment et en environnement